

L'An **DEUX MIL TREIZE**
et le **Vingt Sept MARS**
à **vingt heures trente**,

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur PERRIN Raymond**, Maire.

PRESENTS : MMES BRUGIRARD CALLENAERE Floriane, MRS DURAND G, PHILIPPON M, CROZET G, PION G, BUTIN N, BORDIN P, PERRIN R

Absents excusés : ROUX M

Absents : COHAS Didier

Secrétaire de séance : PION G

N° 1- 8 – 2013

Objet : Assainissement : Vote du Compte Administratif et Compte de Gestion 2012 - Affectation du résultat

Monsieur PHILIPPON Marc, adjoint au Maire, présente les résultats du compte administratif 2012 du *Budget Assainissement*, préparé par Monsieur le Maire, R PERRIN

Section d'investissement

Excédent 2012	: +	296.68
Report	: +	17 241.29
Excédent cumulé	: +	17 537.97

Section d'exploitation

Excédent 2012	: +	561.44
Report	: +	12 409.60
Excédent cumulé	: +	12 971.04

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **d'APPROUVER** le compte administratif 2012, et le compte de gestion du receveur,
- **d'AFFECTER** le résultat de fonctionnement comme suit :
 - 12 971.04 € en report à nouveau à la ligne budgétaire 002 au budget primitif 2013.

N° 2- 9 – 2013

Objet : Collectivité : Vote du Compte Administratif et Compte de Gestion 2012 - Affectation du résultat

Monsieur CROZET Guy, adjoint au Maire, présente les résultats du compte administratif 2012 du *Budget Collectivité*, préparé par Monsieur le Maire, R PERRIN

Section d'investissement

Déficit 2012	: -	33 767.02
Report	: +	85 772.20
Excédent cumulé	: +	52 005.18

Section d'exploitation

Excédent 2012	: + 48 424.81
Report	: + 705 366.03
Excédent cumulé	: + 753 790.84

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **d'APPROUVER** le compte administratif 2012, et le compte de gestion du receveur,
- **d'AFFECTER** le résultat de fonctionnement comme suit :
 - 753 790.84 € en report à nouveau à la ligne budgétaire 002 au budget primitif 2013.

N° 3-10-2013

ANNULE et REMPLACE celle prise auparavant pour le même objet

Objet : Fixation de la durée d'amortissement du fonds de concours à la Communauté de Communes des Pays d'Urfé (CCPU) pour les travaux supplémentaires de voirie et fonds de concours du SIEL pour les travaux sur le réseau d'EP

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de communes des Pays d'Urfé (CCPU) a fait réaliser des travaux supplémentaires de voirie à la demande de la commune et que ces derniers sont réglés sous forme de fonds de concours. Il en est de même pour les travaux commandés au SIEL. Il convient de fixer la durée d'amortissement de ce genre de fonds de concours. Il propose 1 an.

Oùï l'exposé et après en avoir délibéré le conseil municipal fixe la durée d'amortissement à 1 an pour :

*les fonds de concours à la CCPU pour travaux supplémentaires de voirie (fonds de concours actuel et à venir pour le même type de travaux),

* les fonds de concours du SIEL pour travaux sur le réseau d'éclairage public.

N° 4-11-2013

Objet : Appartement de la Mairie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Monsieur BREVIER Loïc, locataire de l'appartement de la mairie a demandé une résiliation de son bail à compter du 15 janvier 2013, il convient de relouer ce logement. Il informe le conseil qu'il a reçu une demande de location de Mme SOULAGE Alizée et de M. BERTHOLON Yohann concernant cet appartement. Il serait loué à compter du 15 avril 2013. Il donne connaissance du bail qu'il propose de signer avec le preneur.

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,
le Conseil Municipal à l'unanimité**

APPROUVE la location de l'appartement à Mme SOULAGE Alizée et à M. BERTHOLON Yohann,

APPROUVE le bail présenté et autorise M. le Maire à le signer,

FIXE le montant du loyer mensuel à 290 € à compter du 15 avril 2013,

FIXE le montant de la caution à ce même montant

N° 5-12-2013

Objet : Assurances Groupama : Remboursement suite à sinistre Tempête du 29 avril 2012

Monsieur le Maire explique au conseil que suite à la déclaration de sinistre « tempête » du 29 avril 2012 ayant entraîné des dégâts sur les toitures de différents bâtiments communaux, l'assureur de la commune Groupama a proposé un remboursement de 1 119.10 € pour préjudice matériel. Il convient d'accepter et d'encaisser ce chèque.

Où cet exposé et après en avoir délibéré le conseil accepte cette somme et autorise M. le Maire à encaisser ce chèque.

6-13-2013

Objet : Vote des budgets primitifs 2013 de la commune et du service Assainissement

- Commune :

Monsieur Le Maire présente le *Budget primitif 2013* de la Commune :

Section de fonctionnement

Dépenses :	+	962 550.84
Recettes :	+	962 550.84

Section d'investissement

Dépenses :	+	447 902.10
Recettes :	+	447 902.10

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident par 8 voix
Pour:**

- d'APPROUVER le budget 2013 qui s'équilibre en dépenses et recettes à

-- 962 550.84 € pour la section de fonctionnement

-- 447 902.10 € pour la section d'investissement

- Service assainissement

Monsieur Le Maire présente le *Budget primitif 2013* de l'Assainissement :

Section de fonctionnement

Dépenses :	+	19 894.07
Recettes :	+	19 894.07

Section d'investissement

Dépenses :	+	22 407.68
Recettes :	+	22 407.68

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident par 8 voix
Pour:**

- d'APPROUVER le budget 2013 qui s'équilibre en dépenses et recettes à

--19 894.07 € pour la section de fonctionnement

-- 22 407.68 € pour la section d'investissement

Ainsi fait et délibéré les mois, jours et an que dessus,

Objet des délibérations
N° 1- 8 – 2013 : <i>Assainissement : Vote du Compte Administratif et Compte de Gestion 2012 - Affectation du résultat</i>
N° 2- 9 – 2013 : <i>Collectivité : Vote du Compte Administratif et Compte de Gestion 2012- Affectation du résultat</i>
N° 3-10-2013 : <i>Fixation de la durée d'amortissement du fonds de concours à la Communauté de Communes des Pays d'Urfé (CCPU) pour les travaux supplémentaires de voirie et fonds de concours du SIEL pour les travaux sur le réseau d'EP</i>
N° 4-11-2013 : <i>Location de l'appartement de la Mairie</i>
N° 5-12-2013 : <i>Assurances Groupama : Remboursement suite à sinistre Tempête du 29 avril 2012</i>
N° 6-13-2013 : <i>Vote des budgets primitifs 2013 de la commune et du service Assainissement</i>

Nom/ prénom des conseillers	Signature	Observations
BORDIN PATRICK		
BUTIN NICOLAS		
CALLENAERE - BRUGIRARD FLORIANE		
COHAS DIDIER	Absent	
CROZET GUY		
DURAND GILLES		
PHILIPPON MARC		
PION GERARD		
ROUX MARYLINE	Absente	
PERRIN RAYMOND, Maire		

